

ADMINISTRATION COMMUNALE  
LORENTZWEILER



*AVIS AU PUBLIC*

Élections européennes du 9 juin 2024  
Vote par correspondance

Lors des élections européennes du 9 juin 2024, les électeurs de nationalité luxembourgeoise et les électeurs ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne inscrits sur les listes électorales sont admis, sur demande, à exercer leur droit de vote par correspondance.

L'électeur qui souhaite voter par correspondance doit en aviser le collège des bourgmestre et échevins de la commune d'inscription et demander sa lettre de convocation.

La demande est faite soit par voie de dépôt électronique sur une plateforme étatique sécurisée MyGuichet.lu ([www.guichet.lu](http://www.guichet.lu)), soit sur un formulaire préimprimé à obtenir auprès du bureau de la population de l'administration communale ([www.lorentzweiler.lu](http://www.lorentzweiler.lu)) où l'électeur est appelé à voter pour les élections européennes. Elle doit indiquer les noms, prénoms, date et lieu de naissance et domicile de l'électeur, ainsi que l'adresse à laquelle doit être envoyée la lettre de convocation.

Toute personne luxembourgeoise domiciliée à l'étranger doit joindre à sa demande une copie de sa carte d'identité ou de son passeport en cours de validité. Le requérant doit, dans sa déclaration écrite et signée, déclarer sous la foi du serment qu'il n'est pas déchu du droit électoral ni en vertu de l'article 52 de la Constitution, ni en vertu de l'article 6 de la loi électorale.

La demande pour le vote par correspondance doit être présentée un certain temps avant les élections:

Périodes d'inscription pour le vote par correspondance	
Si la lettre de convocation doit être envoyée à une <b><u>adresse se situant à l'étranger :</u></b>	Si la lettre de convocation doit être envoyée à une <b><u>adresse au Luxembourg :</u></b>
La demande doit parvenir au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Lorentzweiler, sous peine de déchéance, <b><u>au plus tôt le lundi 18 mars 2024 et au plus tard le mardi 30 avril 2024.</u></b>	La demande doit parvenir au collège des bourgmestre et échevins de la commune de Lorentzweiler, sous peine de déchéance, <b><u>au plus tôt le lundi 18 mars 2024 et au plus tard le mercredi 15 mai 2024.</u></b>
<b>Toute demande parvenant à la commune avant le 17.03.2024 ne peut pas être prise en compte !!!</b>	



Pour tout renseignement supplémentaire, veuillez contacter le bureau de la population de la commune de Lorentzweiler au ☎ (+352) 33 72 68-730 et/ou par ✉ [population@lorentzweiler.lu](mailto:population@lorentzweiler.lu).

*Le collège des bourgmestre et échevins*